



Conseil de gestion
Séance du 7 juin 2011

Délibération 2011-2

**Avis conforme
Elevage porcin
SAS GUEGUENIAT**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-5, R. 334-33 et R. 334-34,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 sept 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise, notamment son article 3,

Vu l'arrêté conjoint du 30 mai 2011 relatif à la composition des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées en date du 10 avril 2008,

Vu la saisine, par lettre du Préfet du Finistère du 10 novembre 2010, du conseil de gestion au sujet de la demande de régularisation-extension de l'exploitation porcine SAS GUEGUENIAT.

Considérant les documents produits à l'appui de la demande et les observations présentées au cours des réunions du conseil des 3 février et 7 juin 2011.

Article unique

Sur présentation du Président, le conseil de gestion, après en avoir délibéré, émet l'avis suivant :

A- Compte tenu de la présence effective des animaux sur le site et l'ancienneté de la demande qui a déjà fait l'objet d'une autorisation en 2003 le conseil de gestion émet un avis conforme :

Favorable à la demande de régularisation

- Avis favorable : 37 voix
- Avis défavorable : 4 voix
- Abstention : 4 voix

B- Afin de garantir une bonne qualité bactériologique des eaux marines, le conseil de gestion émet un avis conforme :

Favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter la station de traitement

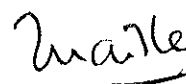
- A l'unanimité (45 voix)

C- Dans la mesure où les apports excessifs de nitrates en mer ont un effet notable sur le milieu marin car ils constituent le facteur principal du développement des algues vertes. Dans la mesure où, selon les pièces du dossier, l'objectif de baisse de 30% des flux d'azote retenu dans le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise n'est ni atteint ni engagé, le conseil de gestion émet un avis conforme :

-Défavorable à la demande d'extension

- Avis favorable : 14 voix
- Avis défavorable : 29 voix
- Abstention : 2 voix

Le Président du conseil de gestion



Pierre MAILLE